

### FEUILLET EXPLICATIF

Si vous êtes actuellement locataire d'un terrain sous bail avec la MRC d'Antoine-Labelle, vous pouvez demander un transfert de vos droits inclus dans votre bail au profit d'un nouveau locataire.

Vous et le nouveau locataire êtes responsables de la transaction qui concerne les bâtiments et les améliorations. Ce formulaire ne peut donc pas servir de contrat de vente. Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez aussi consulter un notaire ou un avocat du secteur privé.

Vous devez préalablement produire une déclaration sous serment devant un commissaire à l'assermentation qui attestera l'authenticité de votre signature. Pour obtenir les coordonnées d'un commissaire à l'assermentation, consultez le Registre des commissaires à l'assermentation ou adressez-vous à Services Québec. Notez que des frais maximums de 5 \$ pourraient être exigés pour chaque serment.

Le nouveau bail sera délivré à une seule personne physique ou à une seule personne morale qui est incorporée. Dans le cas d'un groupe d'individus, un représentant doit être nommé et le bail sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.

**Tout loyer dû doit être acquitté avant de nous faire parvenir une demande de transfert du bail.** En tant que locataire actuel, avant que le transfert de bail ne soit complété, vous devez :

- > régler toute créance à la MRC d'Antoine-Labelle
- > remplir toutes les conditions requises dans le cas où un avis écrit de non-conformité a été reçu.

S'il le souhaite, le nouveau locataire peut régler la créance de façon à pouvoir bénéficier du terrain faisant l'objet du transfert.

À la suite du transfert, votre bail sera annulé et un nouveau bail sera conclu entre le nouveau locataire et la MRC. Le nouveau bail sera délivré selon les conditions en vigueur au moment de son attribution.

Enfin, le loyer du nouveau bail sera ajusté conformément à la réglementation en vigueur. La valeur marchande ou la valeur de référence utilisée aux fins du calcul du loyer du nouveau bail, conformément à l'article 2 ou 28.1 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État selon le cas, sera actualisée.

### DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES EXIGÉS

Conformément à l'article 29.1 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, si vous avez acquis une terre à des fins de villégiature lors d'un tirage au sort **après le 1<sup>er</sup> octobre 2010, vous ne pouvez pas transférer vos droits inscrits dans le bail pendant les cinq ans suivant la date du premier bail.**

Toutefois, vous pouvez transférer vos droits, si vous répondez à **l'une des trois conditions suivantes dans le cas où votre bail date de moins de 5 ans.**

De plus, selon la situation, vous devrez faire parvenir les documents complémentaires suivants.

1. Un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$ a été construit sur la terre louée
  - le compte de taxes du bâtiment construit sur le terrain sous bail.
2. Le bâtiment sur la terre louée a été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire
  - le certificat de nomination du syndic.
3. Le nouveau locataire est votre conjoint ou conjoint de fait, votre père ou votre mère, votre frère ou votre sœur, ou votre enfant

### Conjoint ou conjoint de fait

- Votre certificat de mariage ou d'union civile. Dans le cas d'une union de fait, une déclaration assermentée signée par les deux conjoints attestant votre statut. Dans le cas d'un divorce, une copie du jugement de divorce si aucun bâtiment d'une valeur minimale de 10 000 \$ n'a été construit sur le terrain sous bail.

## **Père ou mère**

- votre certificat de naissance.

## **Frère ou sœur**

- votre certificat de naissance et celui de votre frère ou votre sœur.

## **Enfant**

- le certificat de naissance de votre enfant.

## **Dans le cas du décès du locataire actuel**

- le certificat ou l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil (copie bleue), accompagné d'une copie du testament ou de la déclaration de transmission d'immeuble dûment enregistrée au registre foncier.

## **CAS PARTICULIERS**

### **Si vous agissez à titre de mandataire**

- La procuration ou la copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal vous désignant comme personne autorisée à signer les documents avec la MRC ou pour toute communication. Pour obtenir un modèle de résolution, veuillez consulter le site Web Québec.ca au [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca).

### **Pour tout bail, si l'un des demandeurs est une personne morale**

- La copie certifiée de la résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal désignant la personne autorisée à présenter la demande de transfert de bail et à signer les documents avec la MRC au nom de l'organisme. Pour obtenir un modèle de résolution, veuillez consulter le site Web Québec.ca au [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca).

### **Dans le cas d'une faillite**

- Un certificat de nomination du syndic.

### **Paiement des frais**

S'il s'agit du même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins, le **nouveau locataire** devra payer les frais exigés :

- **420,81 \$** (frais d'administration, taxes incluses)

Ces frais, non remboursables, sont payables par **chèque, mandat-poste ou argent comptant à l'ordre de la MRC d'Antoine-Labelle**.

Ces frais seront ajustés au 1<sup>er</sup> avril de chaque année, selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada. Ils pourraient aussi faire l'objet d'une révision selon la réglementation en vigueur.

Vous et le nouveau locataire devrez faire les répartitions relatives au loyer non couru que vous aurez acquitté. Vous ne recevrez aucun remboursement de la MRC d'Antoine-Labelle. La MRC portera le montant de loyer non couru au crédit du nouveau locataire, à compter de la date d'entrée en vigueur du nouveau bail.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

**Le formulaire rempli et signé, accompagné des documents complémentaires exigés et du paiement des frais, doit être retourné par la poste à :**

### ***MRC D'ANTOINE-LABELLE***

***425, rue du Pont***

***Mont-Laurier (QC) J9L 2R6***

## **POUR PLUS D'INFORMATION**

Consultez notre site Web au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca) ou contactez-nous

Par téléphone : 819-623-3485, poste 205

Par courriel : [infobail@mrc-antoine-labelle.qc.ca](mailto:infobail@mrc-antoine-labelle.qc.ca)

## **LOCATAIRE ACTUEL** *(Merci d'écrire en lettres moulées)*

Numéro de dossier (ex : 123456-00-00) : \_\_\_\_\_

### **1 – Identité**

Nom du locataire actuel : \_\_\_\_\_

### **2 – Mandataire ou représentant d'une personne morale**

Nom et prénom du mandataire ou représentant : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

### **3 – Adresse (locataire actuel)**

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Bureau/app : : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### **4 – Créancier hypothécaire**

Les constructions érigées ou mises en place sur le terrain ont-elles une hypothèque?

Oui  Non

**Si oui**, inscrivez les coordonnées du créancier hypothécaire :

Nom \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Bureau/app : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

### **5 – Terrain de villégiature**

Le terrain a-t-il été attribué à la suite d'un tirage au sort de terrains de villégiature après le 1<sup>er</sup> octobre 2010?

Oui  Non

**Si oui**, veuillez répondre aux questions suivantes :

5.1 Quelle est la date du premier bail attribué à la suite du tirage au sort : \_\_\_\_\_

5.2 Existe-t-il sur le terrain un bâtiment d'une valeur minimale de 10 000\$?  Oui  Non

5.3 Le bâtiment a-t-il été vendu lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes ou de l'exercice d'un droit hypothécaire?

Oui  Non

5.4 Le transfert du bail est-il demandé en faveur de votre conjoint ou conjoint de fait, de votre père ou mère, de votre frère ou sœur, ou de votre enfant?  Oui  Non

5.5 Le transfert du bail est-il demandé à la suite du décès du locataire actuel?  Oui  Non

5.6 Prix de vente \_\_\_\_\_ \$

## 6 – Déclaration(s) (sous serment)

Je déclare, ou nous déclarons, avoir pris connaissance du feuillet explicatif et avoir fourni des renseignements exacts. Je demande à la MRC d'Antoine-Labelle de procéder au transfert des droits de location au bail au nouveau locataire.

**Signature** du locataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du commissaire à l'assermentation : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Affirmé solennellement devant moi à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

**Signature** du commissaire à l'assermentation : \_\_\_\_\_

---

## NOUVEAU LOCATAIRE

### 1 – Identité

Nom du nouveau locataire: \_\_\_\_\_

### 2 – Mandataire ou représentant d'une personne morale

*(Attention! Ne remplissez cette partie que si vous agissez à titre de mandataire ou de représentant d'une association, d'une corporation, d'une société, d'un liquidateur de succession, de syndic autorisé, etc. Fournissez une résolution vous désignant comme tel.)*

Nom et prénom du mandataire ou représentant : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

### 3 – Adresse (nouveau locataire)

Nom \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Rue : \_\_\_\_\_ Bureau/app : \_\_\_\_\_

Municipalité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. au domicile : \_\_\_\_\_ Autre \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 4 – Déclaration

Je déclare avoir pris connaissance du feuillet explicatif, notamment l'information concernant l'ajustement du loyer, et avoir fourni des renseignements exacts. Je demande à la MRC d'Antoine-Labelle de me délivrer un nouveau bail selon les conditions en vigueur, pour le même terrain qui sera utilisé aux mêmes fins.

**Signature** du nouveau locataire : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_